CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM711 **Valable du 03/11/2026 au 02/11/2031**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 10/10/2003
Forme juridique : SAS

Capital : 550 000

Dénomination sociale : NOGENT LINO PEINTURES
Sigle : NOGENT LINO PEINTURE

24 RUE DE LA MARE BLANCHE
77186 NOISIEL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MEAUX 2005 B 00873

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 450 694 815 00025
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 2110092

Assurance Responsabilité travaux :
SMABTP 540031E1247000/001 415309/0

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP 540031E1247000/001 415309/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 01 60 53 62 52 **Fax :** 01 60 53 65 29
Portable : 06 78 70 34 76
Responsabilité légale : KANTOLITH (830 497 897)
MABILAT YANN PRÉSIDENT

Responsable Technique : LE DERVOET XAVIER

Site internet : http://www.groupe-nlp.fr
E-mail : contact@groupe-nlp.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	17	EFF2C	4 065 842	CA6
Dans l'activité	8	EFF2	1 274 283	CA4

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 3 - Date màj du D.U. : 01/09/2025	03/11/2026	02/11/2031

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 27/08/2026

Le Président de la commission
Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat
Gérard SÉNIOR